

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

Yzeure, le 5 juillet 2018

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE
Tél : 04 70 48 77 79
nathalie.brosse@allier.gouv.fr

Note de présentation

L'Association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) sollicite une autorisation de capture et de mesures biométriques des poissons à des fins scientifiques.

Dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des Côtiers Vendéens et de la Sèvre Niortaise, un suivi de l'abondance des juvéniles de saumon sur le bassin versant de l'Allier est mis en place. Des pêches électriques seront réalisées afin de suivre l'évolution de la reproduction naturelle de juvéniles de saumon ainsi que la survie des juvéniles déversés.

Ces pêches électriques sont prévues sur « La Sioule » sur les communes de BEGUES, BROUT-VERNET, CHOUVIGNY, EBREUIL, SAINT-BONNET de ROCHEFORT, SAINT-GERMAIN de SALLES et SAINT-POURCAIN sur SIOULE.

L'Association LOGRAMI sollicite ces autorisations de capture qui se dérouleront du 3 septembre au 19 octobre 2018.

Les articles R 432-5 à R 432-10 du Code de l'Environnement encadrent l'organisation de ces opérations dont les autorisations sont délivrées au titre de l'article L 136-9 du Code de l'Environnement à des fins scientifiques et écologiques.

En application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, le présent projet d'arrêté préfectoral est soumis à consultation du public.

Le projet d'arrêté préfectoral est consultable soit sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.gouv.fr> soit à la Préfecture – MIC – Politiques Interministérielles Economie et Environnement – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS.

Le dossier de demande est consultable à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – Bureau Environnement et Territoire – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage (pref-avis-public@allier.gouv.fr) ou par courrier adressé à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 51 bd Saint-Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.